



## Violation de domicile

Par **Justicier69**, le **25/02/2019** à **12:03**

Bonjour

Après que notre cave ait été fracturée, nous sommes allés porter plainte contre X au commissariat. Au même moment nous avons remarqué qu'un des copropriétaires de l'immeuble possédant un local commercial au RDC est entré dans notre cave pour y faire des travaux et introduire des tuyaux d'évacuation pour leur jacuzzi de leur spa sans nous demander l'autorisation ni en faire la demande durant l'AG. Nous aimerions connaître la démarche pour obtenir réparation juridiquement. Nous avons tenté de régler cela à l'amiable mais rien à faire ces personnes se croient au dessus des lois. Merci

Par **youris**, le **25/02/2019** à **13:45**

bonjour,

qu'en pense-votre syndic ?

salutations

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **14:21**

Bonjour,

Vous êtes propriétaire de cette cave ou locataire ?

Par **Justicier69**, le **25/02/2019** à **14:29**

Propriétaire

Par **Justicier69**, le **25/02/2019** à **14:30**

Notre syndic est au courant et n'est pas très réactif.

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **14:47**

Donc, ne transitez pas par votre syndic, dépôt de plainte directement par pli recommandé auprès du Procureur. Un constat d'huissier à l'appui montrant les travaux qui ont été faits pas ce propriétaire indélicat aura du poids pour votre plainte. Voyez votre avocat pour ça.

Par **Justicier69**, le **25/02/2019** à **15:42**

Merci [Tisuisse](#)

Savez vous s'il y a un délai pour déposer plainte depuis le constat de l'effraction/des travaux? Quels sont les frais pour faire appel à un huissier et où puis je trouver un huissier compétent? Doit on porter plainte contre X, le bailleur, le propriétaire ou le syndic? Nous avons RDV dans un mois pour une consultation gratuite de 15 min avec un avocat.